



Centrale photovoltaïque dans les îles du Saloum

LE RECANE, UN PROJET PORTEUR D'IMPACTS

Le RECANE est le projet de Renforcement de Capacités des Acteurs Non Étatiques (RECANE) pour la mise en œuvre du Partenariat pour une Transition Energétique Juste (JETP) au Sénégal, mené par le CRADESC avec le soutien financier de African Climate Foundation (ACF). Lancé en février 2025, il marque une avancée majeure dans l'information et la sensibilisation des communautés pour la réalisation d'une transition juste en encourageant la participation du public et en favorisant des solutions locales.

Une première phase participative et multisectorielle



Forum de Saint-Louis

Le forum communautaire de Saint-Louis ([lien](#)), organisé le 22 Mai dans ladite région a mobilisé une diversité d'acteurs clés : professionnels de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, de l'apiculture, de l'ostréiculture, des services techniques déconcentrés, des médias communautaires ainsi que des universitaires, des étudiants, des chercheurs locaux et des représentants des organisations de la société civile. Cette rencontre a été axée sur les défis et perspectives de la transition énergétique.



Riziculture, Source: ndarinfo.com

Le choix de la région de Saint-Louis répond à des spécificités bien définies. Elle se distingue par une prédominance des activités de pêche artisanale et d'agriculture et est particulièrement concernée par les enjeux inhérents à la transition énergétique compte tenu de la vulnérabilité de son écosystème littoral, de la précarité énergétique observée dans les zones rurales et des transformations potentielles induites par les politiques de transition : exploitation gazière et énergies renouvelables.



Vidéo discours de la Directrice au forum communautaire de
S-Louis



Vidéo entretien avec M Lamine Cissé

La Directrice exécutive du CRADESC a reconnu « un appui technique et relationnel particulièrement solide » d'ACF avant de souligner que le JETP « vient comme un nouveau mécanisme de coopération visant à aider une économie émergente à réaliser une transition énergétique juste et équitable ». Le Country Manager d'ACF, M Lamine Cissé, a insisté sur la nécessaire inclusion des communautés pour une transition énergétique réussie.

La voix des communautés pour une transition énergétique juste et inclusive

Les communautés ont reconnu la valeur ajoutée du CRADESC dans l'amélioration de leur compréhension de la transition énergétique et de ses concepts clés. A l'issue des forums, elles ont exprimé un ensemble de besoins pour une transition énergétique juste et inclusive. Parmi leurs attentes figurent l'inclusion sociale, l'équité, l'accès à l'information et aux financements verts et le soutien aux services énergétiques en milieu rural.



Vidéo discours de la vice-présidente du réseau national des élus locaux sur les changements climatiques



Vidéo discours représentant du Gouverneur de Saint-Louis

La vice-présidente du réseau national des élus locaux sur les changements climatiques, Oulimata SAKHANOKHO, a axé son discours sur l'exploitation du gaz et du pétrole, en invitant les participants à pousser la réflexion sur les avantages.

Le représentant du Gouverneur de Saint-Louis, Khadim Niass, a d'abord expliqué comment la région est affectée par les changements climatiques, il est revenu ensuite sur l'urgence de corriger l'équité territoriale en termes d'accès à l'énergie. Enfin, il a indiqué que "ce forum est une chance".

Le projet bénéficie de l'implication active des acteurs institutionnels, dont le Ministère de l'Énergie, du pétrole et des Mines, le Ministère de l'environnement et de la transition écologique et le Ministère de l'agriculture, témoignant de l'importance que les autorités étatiques lui accordent. Cette synergie entre les acteurs institutionnels, les autorités locales et les communautés permet de poser les bases d'une transition énergétique plus inclusive et une meilleure prise en charge des préoccupations du citoyen partout où il se trouve.

Une mobilisation territoriale pour la transition énergétique



(lien) [Les élus locaux outillés pour une prise en compte des enjeux territoriaux](#)

Les élus locaux ne sont pas restés en marge. Le RECANE, en collaboration avec le Réseau National des Élus Locaux pour le Changement Climatique et l'Association des Maires du Sénégal, a mobilisé les représentants des collectivités territoriales de Dakar et des autres régions du Sénégal les 28 et 29 Mai à Dakar. Cette rencontre a permis d'échanger sur les enjeux territoriaux liés au processus du JETP. Y ont également pris part des représentants des commissions parlementaires et des réseaux de parlementaires engagés sur les questions climatiques et des Directeurs d'Agences Régionales de Développement (ARD).



Lien [Echange d'expériences des élus locaux pour une transition énergétique juste](#)

La première journée a été marquée par une forte mobilisation des élus locaux, témoignant d'un réel intérêt pour approfondir leur compréhension des enjeux. La seconde, quant à elle, s'est distinguée par des échanges riches axés sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

UN MILITANTISME ANCRÉ DANS DES ACTIONS QUI PROTÉGENT ET TRANSFORMENT

CRADESC et Womin unissent leurs forces pour une transition énergétique juste en Afrique de l'Ouest et du Centre



Dr Ousmane Baldé (en bleu) responsable du Programme Justice climatique et transition énergétique intervenant à la réunion

Fidèle à son engagement pour une transition énergétique juste et inclusive, le CRADESC a co-organisé, en partenariat avec Womin, une réunion stratégique régionale sur les enjeux et opportunités d'une transition énergétique équitable en période de crise climatique du 13 au 15 Mai à Saly, dans le département de Mbour. Plusieurs ONG de l'Afrique de l'ouest, de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Sud ont participé à cette réunion stratégique.

Placée sous le thème : "comprendre le pétrole et le gaz et construire une stratégie féministe régionale pour l'Afrique centrale et de l'Ouest", l'atelier a permis aux participants d'échanger autour de l'élaboration collective d'une stratégie régionale visant à favoriser une transition énergétique respectueuse des droits humains, de l'environnement et de l'égalité de genre.

Le CRADESC souhaite une synergie des organisations de la société civile pour inciter les gouvernements à subventionner les énergies renouvelables et surtout pour que les compagnies extractives respectent leurs obligations liées à l'exploitation des hydrocarbures.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique régionale où les voix citoyennes, en particulier celles des femmes, jouent un rôle clé pour influencer les politiques énergétiques et promouvoir des solutions durables face aux enjeux climatiques.

Ensemble, disons non aux déchets plastiques !



Le CRADESC milite en faveur d'une approche d'économie circulaire pour mettre fin aux déchets plastiques

La préservation de l'environnement constitue l'un des axes stratégiques des actions du CRADESC, notamment dans le Delta du Saloum. C'est pourquoi le CRADESC milite pour la réduction et l'élimination des déchets plastiques et appelle à la promotion d'une approche d'économie circulaire dans un [communiqué](#) publié le 05 Juin, date de la journée internationale de l'environnement. Pour ce faire, le CRADESC appelle à :

- Favoriser la collecte sélective des déchets plastiques pour une gestion sécurisée en se concentrant principalement sur la collecte et le tri des déchets plastiques durs tout en encourageant les initiatives locales pour stopper la dégradation de l'environnement marin par les déchets plastiques.
- Mettre en place des centres de recyclage dans les îles du Saloum pour assurer aux communautés et espèces marines un environnement sain.
- Créer des unités communautaires de valorisation des déchets plastiques recyclés pour permettre non seulement de lutter contre la pollution, mais aussi d'éviter l'érosion côtière due à l'extraction du sable marin. Les déchets plastiques peuvent être recyclés pour la fabrication de pavés de construction.

UN ENGAGEMENT TOTAL, UNE VICTOIRE PARTAGÉE

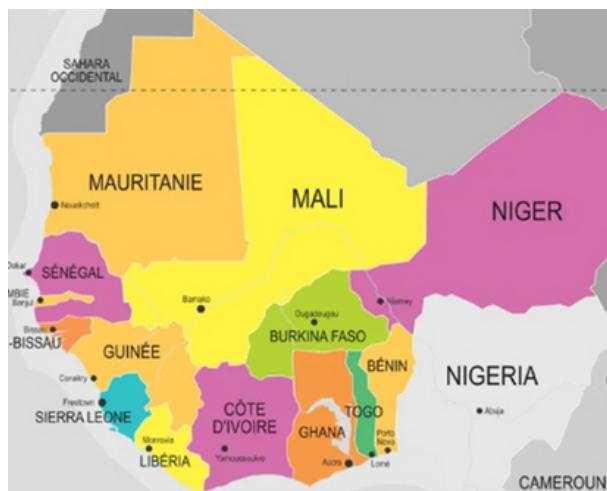
Le 25 Avril 2025 une date mémorable au Sénégal : une doléance portée par le CRADESC est officiellement satisfaite par le gouvernement



Le Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions du Sénégal a pris un arrêté le 25 Avril 2025 fixant les salaires minima catégoriels des travailleurs domestiques et gens de maison au Sénégal, concrétisant ainsi l'un des combats majeurs menés avec détermination par le CRADESC qui a magnifié la décision dans ce communiqué publié le 02 Mai.

La revalorisation de leurs salaires vient corriger une situation d'iniquité dans la détermination et l'application du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti). Pendant presque vingt ans, le SMIG des travailleur-ses domestiques est restée figée, malgré leur contribution quotidienne pour le bien-être de nos foyers.

Le plaidoyer du CRADESC en faveur de la reconnaissance et de la valorisation du travail domestique se concrétise avec le PASTDOM (Projet d'Appui Stratégique aux Travailleuses Domestiques) qui a permis d'influencer les réformes juridiques, d'améliorer les conditions de travail et de renforcer l'autonomisation des femmes dans ce secteur.



Du Sénégal à la Gambie, en passant par l'ensemble des pays de l'Afrique de l'ouest francophone, le CRADESC a réalisé un vaste travail de production scientifique, de plaidoyer fondé sur des preuves, de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs pour une mutualisation des forces afin que la défense et la réalisation des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (DESC) des travailleuses domestiques soient plus pris en compte. Ce plaidoyer se poursuit à l'endroit des institutions et des autorités pour la reconnaissance de leurs DESC conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et au Pacte international relatif aux DESC de 1966.

Les travailleurs domestiques de Côte d'Ivoire expriment leur profonde gratitude au CRADESC



Le 16 Juin, journée internationale des travailleuses domestiques, un message fort est adressé au CRADESC ([lien](#)). En réaction à la ratification par le Président de la République de Côte d'Ivoire de la Convention N°189 relative aux travailleuses et travailleurs domestiques (décret n° 2025-128 du 26 février 2025), la présidente de l'Association de Défense des Droits des Aides Ménagères et Domestiques de Côte d'Ivoire (ADDAD), Mme Awa Coulibaly, a salué le rôle déterminant joué par le Centre dans ce processus.

En effet, la contribution du CRADESC dans la défense et la promotion des DESC des travailleuses domestiques en

Afrique de l'ouest et notamment en Côte d'Ivoire a débuté en 2021 par une documentation des violations des droits de ces travailleuses et s'est étendue à une série d'actions stratégiques contribuant à une avancée significative de la reconnaissance et de la protection de leurs DESC. Un travail rigoureux de recherche et de production de données probantes suivi d'une analyse approfondie des violences basées sur le genre, de l'exploitation économique et des conditions de travail de ces travailleuses a permis de relancer le débat sur cette convention C189 de l'OIT qui leur offre des conditions de vie décentes.

Ces actions sont soutenues par une mobilisation accrue des acteurs et un plaidoyer ciblé, fondé sur des preuves et faisant de la ratification de la C189 une recommandation phare adressée aux Etats.

Un soutien déterminant aux organisations locales pour la réalisation des DESC



Pour arriver à cet objectif, le CRADESC a mobilisé et soutenu l'ensemble des organisations et syndicats engagés dans la défense et la protection des droits des travailleuses domestiques en leur fournissant une base documentaire solide pour mener un plaidoyer efficace.

En Côte d'Ivoire, des associations telles que le Réseau Ivoirien pour la Défense des Droits des Enfants et de la Femme (RIDDEF) et l'ADDAD-CI ont été sensibilisées et soutenues dans leurs actions de plaidoyer en faveur de la ratification de la convention.

Ce travail rigoureux de recherche soutenu par une forte mobilisation des parties prenantes a permis de renforcer les capacités des acteurs et de mettre en place des plateformes multi acteurs et des cadres de concertation pour la défense des DESC des travailleuses domestiques. Ces initiatives ont renforcé leur visibilité et favorisé leur implication active dans les différentes activités de sensibilisation et de promotion de leurs droits.

Une stratégie à plusieurs volets

La mobilisation s'est étendue aux acteurs étatiques à travers plusieurs activités de sensibilisation, de diffusion de bonnes pratiques et de plaidoyer sur l'urgence de protéger les droits des travailleuses domestiques. Ils ont mieux saisi les enjeux du travail domestique et intégré dans leurs réflexions les différentes préoccupations des acteurs impliqués.

Des informations pertinentes et complètes sont fournies aux médias. Engagés dans ce combat, ils ont contribué à renforcer le plaidoyer auprès des décideurs et du grand public en diffusant des informations précises et documentées qui ont permis à la fois de sensibiliser et de mobiliser autour de la problématique.

LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN EST INALIÉNABLE

L'USINE DE PLOMB INSTALLEE A NDIAKHATT EST SCELLEE



Devanture de l'usine EMP Suarl, photo: Décembre 2024

Le fruit d'un combat acharné...

Les impactés de l'usine de recyclage de plomb ont longtemps réclamé sa fermeture ou sa délocalisation et ont obtenu gain de cause avec la mise en demeure de cessation d'activités de janvier 2025 du Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique. La forte résistance du collectif des impactés est allée crescendo lorsqu'ils ont constaté en avril, le non-respect par l'usine de cette mise en demeure arrivée à échéance le 8 avril 2025.

Lors d'une conférence de presse tenue quelques jours après, le 27 avril, ils ont réitéré avec force leur exigence de délocalisation immédiate de l'usine, qu'elles jugent dangereuse pour la santé humaine et l'environnement.

La rencontre rapportée par les médias privés et publics témoignent de l'inquiétude des riverains pour leur santé et leur environnement. Regardez le reportage de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS).



Une mobilisation sans faille

Après des années d'activités de plaidoyer et de sensibilisation menées en collaboration avec le Cadre de Concertation et de Développement des Niayes (CCDN), avec le soutien financier de la Fondation Ford, l'usine de recyclage de batteries à plomb de Ndiakhatt, dans la commune de Keur Moussa, EMP INDUSTRIES Suarl (ex GANESHA), est définitivement fermée par les autorités le 7 mai.

Mamadou LEYE porte-parole de collectif des impactés

Cet acte marque une victoire collective. Dès les premiers mois de l'installation de l'usine, le CRADESC a alerté sur l'inadéquation de l'exploitation du plomb à proximité des habitations et a interpellé les autorités sur l'urgence de protéger les populations et leur environnement.

Grâce à des campagnes de sensibilisation, les communautés ont été mobilisées et informées des risques sanitaires et environnementaux liés au plomb. Les médias, notamment l'Initiative Nationale des Journalistes contre le Plomb (INPJ), ont été informés des dégâts causés par l'usine et ils ont joué un formidable rôle de relais auprès de l'opinion et des décideurs.

Le Ministre de l'environnement de la transition écologique a accordé une audience au collectif des populations de Ndiakhatt et au CRADESC et une séance de travail entre parlementaires, le collectif, l'INPJ et le centre, a été organisée par le CRADESC.

Tout ce travail de conscientisation et de plaidoyer a contribué à mettre en lumière l'ampleur des dégâts et a suscité une forte mobilisation citoyenne qui a porté ses fruits. Le Ministre de l'environnement de la transition écologique décide de la cessation définitive des activités de l'usine.

Mais la lutte pour la décontamination du site se poursuit



Aujourd'hui, une décontamination du site s'impose comme une urgence. En effet, une partie de la population locale utilise l'eau de puits, alors que les contaminants provenant du site, tel que le plomb, pourraient se retrouver dans cette eau. De même, les sols et les terres agricoles peuvent être affectés par une concentration élevée en plomb pouvant occasionner un empoisonnement.

Concernant la flore et la faune, des études ont constaté que la toxicité du plomb pour les plantes peut se traduire par un ralentissement de la croissance, un jaunissement et enfin de compte la mort de la plante. Et la consommation de petits fragments de plomb par les animaux comme les oiseaux peut causer des dommages sérieux, parfois irréversibles, à leurs organes internes.

Par ailleurs, les risques dépassent le village de Ndiakhatt et environ. La région de Thiès fait partie de la zone des Niayes située sur le littoral sénégalais. Elle est propice aux cultures maraîchères. Une bonne partie des fruits et légumes vendus dans les grands marchés de Dakar provient de cette partie du pays, d'où une possible exposition de toute la population de la capitale à la contamination au plomb.

Suivez-nous sur
Facebook X Linkedin Youtube Instagram